



RÈGLES À RESPECTER

LORS DE LA CÉRÉMONIE DES MARIAGES

SUITE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

(DOCUMENT REMIS LE JOUR DU DÉPÔT DU DOSSIER)

- Depuis le 1^{er} juin 2022, le nombre de personnes autorisées (futur(e)s époux(ses), témoins, invités et photographes) dans la salle des mariages ainsi que sur le parvis et dans le parc de la Mairie est limité à **120 personnes maximum**. Seuls les enfants de moins de 3 ans ne sont pas comptabilisés, ainsi que le personnel de la Mairie.
- Le port du masque n'est plus obligatoire et reste au bon vouloir de chacun.
- Nous rappelons que l'horaire du mariage fixé avec le service état civil de la Mairie est à respecter en **se présentant 15 minutes avant l'heure de la cérémonie (époux(ses) + témoins)** et qu'en cas de retard, l'Élu est en droit de reporter celle-ci.
- **Les pétards, feux d'artifice et fumigènes sont strictement interdits.**
- L'usage d'un **drone est également formellement interdit** (*décision prise par Monsieur le Maire pour l'ensemble des mariages sur sa commune ; cet usage étant soumis à une réglementation lourde en rapport à la sécurité et au droit à l'image des personnes*).
- Les confettis sont à jeter à l'extérieur de la Mairie et non à l'intérieur. Il est recommandé, pour l'environnement d'utiliser des confettis en papier et non en plastique ou en tissu.
- En cas de report ou d'annulation du mariage, il vous sera demandé de vous déplacer à deux au service État-civil pour signer le document prévu à cet effet.

POUR LE BON RESPECT DE CES RÈGLES

- La Police municipale sera sur place.
- Des agents de la ville sont également présents pour s'assurer du bon déroulement de la cérémonie.
- Nous nous réservons le droit de faire intervenir la Police nationale si le besoin s'en ferait ressentir.

Si ces mesures ne sont pas respectées et que des débordements ont lieu à l'extérieur ou à l'intérieur, l'Élu peut prendre la décision de ne pas célébrer le mariage.

Les futurs mariés attestent avoir pris connaissance des règles citées ci-dessus à respecter et à en aviser leurs témoins et convives.

À , le

Signature futur(e) époux(se) 1

Signature futur(e) époux(se) 2